

23.02.2023 : recommandation relative à l'admission aux études de médecine pour l'année académique 2023/2024

Sur la base du nombre d'inscrits qui lui a été livré par swissuniversities, le Conseil des hautes écoles a recommandé aux cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Berne, Fribourg, Tessin et Zurich ainsi qu'au Conseil des EPF d'appliquer un numerus clausus pour l'accès aux études de médecine humaine, dentaire, vétérinaire et chiropraxie pour l'année académique 2023/2024.

Il a recommandé à ces cantons ainsi qu'au Conseil des EPF de limiter le nombre d'étudiants admis au moyen du [test d'aptitudes aux études de médecine en Suisse \(AMS\)](#). Le test est prévu pour le 7 juillet 2023.

La compétence pour la procédure d'admission relève de [swissuniversities](#).

Hautes écoles	Médecine humaine		Médecine dentaire		Médecine vétérinaire		Chiropraxie	
	Inscriptions	Capacités d'accueil	Inscriptions	Capacités d'accueil	Inscriptions	Capacités d'accueil	Inscriptions	Capacités d'accueil
ETHZ	323	100	--	--	--	--	--	--
UniBAS	755	190	64	32	--	--	--	--
UniBAS-USI	10	15	--	--	--	--	--	--
UniBE-USI	8	15	--	--	--	--	--	--
UniBE	1125	320	101	40	322	82	--	--
UniFR	336	125	--	--	--	--	--	--
UniGE*	944	500	147	50	--	--	--	--
UniL*	747	480	--	--	--	--	--	--
UniNE*	118	70	--	--	--	--	--	--
UniZH	1470	272	230	50	228	90	76	20
UniZH-Track LU	89	40	--	--	--	--	--	--
UniZH-Track SG	111	40	--	--	--	--	--	--
TOTAL	6036	2167	542	172	550	172	76	20

* N'appliquant pas le numerus clausus, les Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel accueillent tous les étudiants inscrits.

Lien :

- Site internet de [swissuniversities](#)